

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Clothing and Textiles Division / Division des vêtements
et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Mukluks provisoires	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-136657/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-136657	Date 2013-02-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-723-61764	
File No. - N° de dossier pr723.W8486-136657	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-03-15	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gravel, Sylvie	Buyer Id - Id de l'acheteur pr723
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3832 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Mukluk pour temps froid extrême (MTFE) provisoires des Forces canadiennes

La modification n° 004 de la demande de proposition a pour objet de fournir les réponses suivantes aux questions demandées des soumissionnaires:

QUESTION 7:

Annexe B, Article 12.0 - Conditionnement:

12.1 Conditionnement individuel :

12.1.1 Chaque unité de distribution ou boîte doit être conditionnée individuellement de façon à inclure les pièces et composants qui suivent :

- une (1) paire de muklucs provisoires pour temps froid extrême entièrement assemblées et dotées d'une doublure amovible, de une ou de plusieurs semelles intérieures et de lacets;
- une (1) doublure de rechange;
- une (1) paire de semelles intérieures de rechange;
- une (1) paire de lacets de rechange.

Nous avons comparé cette demande contre l'annexe E (POTFC-Mtce) qui demande des emballages spécifiques pour chacun des éléments dans la boîte.

Il nous semble que les annexes B et E ne demandent pas la même forme d'emballage. S'il vous plaît préciser comment nous devrions présenter les éléments de remplacement ?

RÉPONSE 7:

Les items de remplacement doivent être placés dans la boîte contenant les Muklucs entièrement assemblés. Les chaussons doivent être placés par paire. Les fausses semelles doivent être placées par paire et attachées autour du " cou de pied " avec une bande de papier blanc qui se superpose par au moins 2 cm (13/16 in). Les lacets seront placés par paire et pliés comme dans le commerce, et attachés avec une bande de papier blanc.

Cette révision concerne ce qui suit :

- À l'annex B, paragraphe 12.1.1:

INSÉRER: 12.1.1.1 Les items de remplacement doivent être placés dans la boîte contenant les Muklucs entièrement assemblés. Les chaussons doivent être placés par paire. Les fausses semelles doivent être placées par paire et attachées autour du " cou de pied " avec une bande de papier blanc qui se superpose par au moins 2 cm (13/16 in). Les lacets seront placés par paire et pliés comme dans le commerce, et attachés avec une bande de papier blanc.

QUESTION 8:

Annexe B, Article 8.5 - Évaluation de la protection thermique: Les deux bottes (gauche et droite) de deux (2) paires de bottes finies [...]. La référence pour cet essai est le Groupe CTT [...].

Le Groupe CTT peut seulement faire l'essai du pied droit de la botte car ils n'ont pas un modèle pour le pied gauche. Prière de nous aviser comment procéder dans ce cas. Serait-il satisfaisant de faire l'essai de deux (2) bottes du pied droit?

RÉPONSE 8:

Oui, MDN acceptera les résultats des essais des deux (2) bottes portés sur le pied droit.

Cette révision concerne ce qui suit :

- À l'annexe B, paragraphe 8.5, Évaluation de la protection thermique:

SUPPRIMER: la première phrase au paragraphe 8.5 « Les deux bottes.....»

REEMPLACER AVEC: "Les deux bottes (pied droit seulement de chaque paire) de deux (2) paires de bottes finies doivent être mises à l'essai conformément à la norme CTT/PTC-1 et à la procédure définie en 8.5.1.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangés.

Une soumission déjà déposée peut être modifiée avant la date de clôture, en envoyant les documents modifiés à l'Unité de réception des soumissions et en indiquant sur l'enveloppe le numéro de l'invitation ainsi que la date de clôture la plus récente.